

Des nouvelles du PCDR



Le 27 octobre 2016, la Commission Locale de développement Rural (CLDR) a avalisé l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à une large majorité. Le Conseil communal l'a ensuite approuvé le 29 novembre.

Un processus participatif au long cours

Ce dossier d'avant-projet est le fruit d'un long cheminement. En effet, après la consultation des habitants dans les quatre villages de l'entité à l'automne 2014, la CLDR qui a été constituée début 2015 a défini, avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) et de TRACES TPI, la stratégie de développement de la commune. Elle a ensuite retenu une série de projets qui répondaient à cette stratégie. Ils obéissent à certains critères précis : développement durable, rencontre des besoins des habitants, répartition sur le territoire, etc.

Le 27 décembre 2016, le Conseil communal a entériné la première convention votée par la CLDR le 27 octobre. Il s'agit du projet intitulé « Création d'une maison des associations » dans les bâtiments de l'ancien musée de la cloche et du carillon



Une concrétisation des projets étalée sur dix ans

Quant au PCDR, il a été défendu avec succès le 1^{er} février 2017 devant la **Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)**. M. Magnette a présenté la commune de Tellin ; M. Degeye le projet de « Maisons des associations » en 1^{ère} demande de convention ; M. De Proost, membre citoyen de la CLDR, le processus participatif. Madame Docquir (TRACES TPI, auteur de projet) a présenté la stratégie et les objectifs, madame Schonne (agent de développement de la FRW) les résultats de la participation citoyenne.

Au terme de cette présentation, le président de la CRAT enjoint ses collègues à poser des questions.


Ceux-ci ont d'abord souligné la qualité du dossier, tant au niveau de la lisibilité des documents que de la description des projets. Le processus participatif impliquant activement les citoyens a lui aussi été particulièrement apprécié.

Les membres de la CRAT ont ensuite posé une série de questions pour approfondir leur connaissance du dossier et statuer sur sa pertinence et sa cohérence.

Ont notamment été abordés :

- le projet d'aménagement urbanistique du cœur de Tellin (Grand Pachy) ;
- la cohérence d'investir dans deux salles : aménagement de la maison des associations et rénovation de la salle Concordia l'une à côté de l'autre, leur complémentarité... ;
- la création d'un réseau de chaleur « bois » et sa pertinence dans l'aménagement des salles et du cœur de Tellin, la collaboration éventuelle avec la plateforme « bois » de Libin ;
- le Geopark Famenne-Ardenne qui s'étend de Beauraing à Hotton, en passant par Wellin, Tellin, Rochefort, Nassogne, Durbuy, Marche. Il couvre la Calestienne, région calcaire. C'est une manière de mettre en valeur la spécificité de la région par sa reconnaissance au niveau d'une labellisation par l'UNESCO.



-  le projet du Massif de la Grande Forêt de Saint-Hubert qui a pour ambition de définir une identité partagée entre les différentes communes partenaires ;

La Grande Forêt de Saint-Hubert

- les projets en lien avec la nature (principalement défendus par le PCDN) et l'agriculture biologique ;
- les projets visant à améliorer la mobilité comme par exemple « Flexitec » et le co-voiturage ;
- la création de logements intergénérationnels ;
- les modalités de financement des projets sur fonds propres en complément des subsides liés au Développement rural ;
- l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) rue de Bouillon ;
- etc.



La suite ?

Le 14 février, la CRAT a émis un avis favorable sur le PCDR de la Commune de Tellin pour une période de validité de dix ans, à partir de son approbation par le Gouvernement wallon. Elle

estime que tant la description socio-économique de la commune que le processus participatif, le diagnostic partagé, la stratégie de développement et les fiches-projets sont de bonne qualité.

« Par rapport à la fiche-projet demandée en première convention-exécution, à savoir la création d'une maison des associations, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. » Elle recommande que « cette infrastructure [soit] réalisée avec des matériaux locaux (châssis, charpente, ...) et soit complémentaire avec la salle Concordia. »

Reste au **Gouvernement wallon** à approuver le PCDR de Tellin. La décision devrait tomber dans le courant du second trimestre 2017. La commune et la CLDR convieront ensuite l'ensemble de la population à prendre connaissance des différents projets et actions repris dans le PCDR. La phase de mise en œuvre des projets pourra dès lors débuter.

A n'en pas douter, les dix prochaines années seront riches en termes de développement local sur la Commune de Tellin.

Etienne Rouard

Personne relais PCDR